



---

**MEDECINS SANS FRONTIERES**

8, rue Saint-Sabin 75011 Paris - France. Tél. : (1) 40.21.29.29

**CONSEIL INTERNATIONAL DE MSF****Réunion du 5 octobre 1989**

Présents: Rony BRAUMAN (R.B.), Jean-Pierre LUXEN (JPL), Roelf PADT (R.P.), Olivier STRASSER (O.S.), Josep VARGAS (J.V.).

Excusé : Jean-Claude SCHNEIDER (Président du Luxembourg), représenté par la Belgique.

Le compte rendu de la réunion du Conseil international de Barcelone est adopté.

Il est, par ailleurs décidé, pour lever toute équivoque sur les personnes habilitées à participer à ces réunions, de les appeler "Conseil International".

**- I - CHARTE**

JPL indique que ce sujet, pour des raisons d'ordre interne (autres priorités, notamment de réorganisation interne), n'a pas été abordé en Belgique. La révision de la charte dans les termes formulés à Barcelone est porté à l'ordre du jour du prochain C.A. élargi de MSF-Belgique, qui se tient le 8 octobre.

O.S. informe que la nouvelle charte a été votée lors de la dernière AG ordinaire de MSF-Suisse, avec la réserve de l'adoption d'un code de bonne conduite et d'un règlement intérieur, conformément à ce qui avait été dit à Barcelone (Cf. en annexe lettre du 26/5/89 de Rony à Réginald Moreels sur ce sujet).

R.P. informe qu'une réunion consultative a eu lieu à Amsterdam: le principe de l'adoption de cette nouvelle charte y a été accepté avec quelques regrets, car la Hollande continue d'être attachée aux articles sur la non-ingérence : le souci de ne pas freiner l'évolution européenne de MSF l'a cependant emporté. R.P. rappelle que le règlement intérieur sur le témoignage et le code de bonne conduite internationale font partie intégrante du processus, ce qui est admis sans réserve par tous les participants.

*Compte-rendu réunion MSF-Europe 5.10.89/ R.Brauman.*

J.V. fait part du regret que l'esprit européen des MSF ne se soit pas concrétisé de façon plus nette lors de l'AG de MSF-Espagne, où l'Europe n'était pas représentée, et indique qu'une majorité se dégage en faveur d'une révision de la charte.

Discussion sur quelques modifications de détail: J.V. fait remarquer à O.S. que la dernière version de la charte est légèrement différente de celle qu'ont votée les Suisses : en particulier rajout de "politique" (sans discrimination de...) au §1 et "impartialité" après neutralité au §2. Ces quelques modifications isolées ne sont pas graves, car elles ne modifient pas le sens général de la nouvelle charte d'une part, et parce qu'il faudra la faire passer de façon statutaire, c'est-à-dire en A.G. extraordinaire d'autre part.

R.B. pense que devant les demandes répétées, il est préférable d'ajouter le terme "politique" au §1, même si l'idée est contenue dans le terme de "philosophie". En revanche ajouter "impartialité", même si la signification est différente de "neutralité", ne fait qu'alourdir la phrase sans renforcer son sens. Accord de principe sur ces points.

R.P. fait part d'une interrogation apparue au cours de la discussion interne de MSF-NL sur le §3: peut-on, lorsque l'on travaille à long terme dans des programmes de véritable coopération avec les autorités officielles du pays, revendiquer une "totale indépendance à l'égard de tout pouvoir". R.B. pense qu'il n'y a pas de contradiction sur le fond. La notion d'"indépendance politique" renvoie à la maîtrise des grands choix tels que l'initiation des missions, les grands axes de leur déroulement, la possibilité d'y mettre un terme pour des raisons d'ordre éthique. Ce n'est pas incompatible avec la collaboration, même étroite, dans l'action.

Chacun constate avec une grande satisfaction que, sur ce terrain encore très sensible il y a peu, nous avons avancé à grands pas et sommes maintenant sur le pont d'aboutir.

|| Prochaine étape: adoption de la Charte commune dans les sections nationales.

## - II - STRUCTURATION EUROPEENNE, STATUT INTERNATIONAL.

JPL propose d'étudier la possibilité de se doter du statut d'organisation internationale, pour occuper un espace plus important et se distinguer du "flot" des ONG. R.P. pense qu'il faut pour cela, comme le CICR ou la Ligue des Croix-Rouges, être dépositaire d'un mandat confié par la Communauté Internationale. R.B. pense que la priorité est de s'intéresser à un statut d'organisation européenne,

différent des organisations internationales et des organisations reconnues par les Nations-Unies. JPL est chargé de l'étude sur ces problèmes de statut international.

A cette occasion, JPL demande à chacun d'exposer ce qu'il attend de l'évolution européenne de MSF:

Pour R.B., 3 enjeux: 1) Augmenter le pouvoir d'influence de MSF dans les domaines que nous jugeons utiles (depuis les intérêts corporatistes jusqu'à la défense des grands principes). 2) Poser les problèmes que nous rencontrons en termes européens (développement de MSF et de ses satellites, problèmes "diplomatiques" de terrain). 3) Accroître nos capacités d'intervention (financements européens, Unité d'Intervention d'Urgence).

Pour R.P., ces objectifs sont bons. Il y ajoute la concertation, l'échange d'informations, ce qui nécessite la création d'un secrétariat européen.

Pour O.S., MSF-CH va dans le même sens, même si les avantages financiers à retirer de la CEE sont bien minces pour Genève. Les petites sections ont des problèmes spécifiques, mais leur intégration à un mouvement important est déterminante pour leur existence. O.S. remarque que le seul point sur lequel MSF-CH hésite est la question de l'arbitrage (Cf. lettre de Réginald et JPL à O.S du 28/9/89 en annexe).

J.V. approuve ce qui a été dit sur les objectifs européens.

JPL, approuvant également, insiste sur la mise en commun de moyens, comme la logistique, l'investigation : partage de moyens, sous-traitance?, la question est ouverte.

R.P. et JPL proposent de discuter de la nomination d'un "chasseur de fonds européens": est-ce souhaitable, est-ce possible, et si oui quel serait son profil? Facilitateur ou décisionnaire?

R.B. pense que c'est souhaitable et possible. Cela faciliterait, entre autres, certains montages financiers européens du type "une section agit, les autres co-signent". R.B. propose que nous travaillions sur ce type particulier de financement. L'existence d'une section espagnole représente un grand avantage du point de vue de la CEE, dit JPL. J.V. confirme que la CEE est beaucoup plus laxiste avec les Espagnols et les Portugais, parce qu'elle a besoin de projets ibériques.

Après une discussion sur les différentes possibilités de représentation européenne de MSF, tout le monde approuve la création d'un secrétariat du Conseil Européen de MSF, nommé MSF-Europe, basé à Bruxelles en dehors des locaux de MSF-Belgique. Objectifs: 1) coordonner et distribuer les informations

|| CEE/sections MSF et peut-être entre les MSF si cela paraît utile.  
 || 2) représenter MSF à Bruxelles comme Robert Müller le fait à  
 || Genève. 3) prendre en charge des dossiers spécifiques

JPL précise qu'à MSF-B on ne souhaite plus de suprastructure européenne. Approbation générale, chacun craignant en particulier la lourdeur bureaucratique qui en découlerait.

L'idée d'une Europe "à géométrie variable", seule formule dynamique selon R.B., trouve son compte dans ce dispositif, dit R.B. qui voit les problèmes politiques traités par le Conseil Européen, le secrétariat exécutant le cas échéant les décisions du Conseil et relayant à la demande l'action des sections nationales.

|| Après discussion, une ébauche commune du profil de ce  
 || secrétaire européen apparaît: personne jeune, de niveau  
 || sciences-po ou équivalent, chargé  
 || - de la coordination administrative de MSF-Europe et du suivi  
 || des dossiers de financement  
 || - des premiers contacts pour le lobbying auprès du Parlement  
 || européen et des autres institutions européennes  
 || - d'"activités de couloir": connaissance des fonctionnaires  
 || européens et du fonctionnement communautaire.

JPL est chargé de l'étude de la définition juridique du secrétariat européen.

### - III - REPRESENTATION DE MSF A GENEVE

|| OK général sur le cahier des charges proposé par Robert Müller  
 || (Cf. doc. ci-jointe).

|| Le titre proposé est "Chargé de mission auprès des organisations  
 || internationales", sur papier et cartes à en-tête MSF-Europe.

Les 900 FS mensuels de fonctionnement sont désormais pris en charge par 4 sections (F., NL, B., E.), la Suisse contribuant par l'hébergement et le secrétariat. Le Luxembourg se décidera à la prochaine réunion.

*JPL devant partir et les principaux points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion est interrompue.*

*2 autres points sont cependant rapidement examinés, dans la mesure où ils ne soulèvent aucune difficulté de fond.*

## QUESTIONS FINANCIERES

A l'occasion d'un retard dans le transfert de financements communautaires de MSF-B vers MSF-F, R.B. propose que, à l'instar des responsables des opérations, les responsables financiers des sections de MSF se rencontrent lors d'une réunion spécifique. OK général.

MSF-F est chargé d'organiser cette rencontre.

### ADHESION A L'ICVA (International Council of Voluntary Agencies)

R.B. rappelle que MSF-F a toujours refusé, malgré des demandes répétées, d'adhérer à l'ICVA, en raison des prises de position plutôt marquées de cette organisation qui n'a d'autre légitimité que celle de ses adhérents.

Le paradoxe est que nous avons tenu à assister à de nombreuses réunions de l'ICVA, en particulier sur les réfugiés d'Amérique Centrale, pour y faire entendre notre voix car des interlocuteurs importants y participaient (HCR et Etats en particulier). R.B. se demande s'il ne serait pas plus efficace de tenter de faire évoluer de l'intérieur les positions de l'ICVA, en participant plus activement aux travaux sur les sujets qui nous tiennent à cœur.

Il est décidé de demander à Robert Müller de prendre contact avec l'ICVA, qui est basée à Genève, pour voir si un statut d'observateur (qui a la préférence de MSF-F) peut nous être attribué. R.P. semble sceptique sur cette possibilité, M. Kolzowski, le secrétaire général de l'ICVA, lui ayant dit qu'il y était plutôt opposé.

La décision sera prise à la prochaine réunion.

Il faudra également se décider sur qui adhère: MSF-Europe, ou les sections nationales?

\*   \*  
\*  
.

La séance est levée à 17H30.

**La prochaine réunion aura lieu le 9 janvier 1990 à Amsterdam.**